



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 22

Le 18 avril

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
11.04.2024

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-18-04-04

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 avril 2024,

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2023.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2023, en conformité avec le compte de gestion, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la Commune arrêté en mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2022 – à :

- **En recettes** **19 268 979,16 €**
- **En dépenses** **17 734 966,12 €**

il dégage donc un excédent réalisé de **1 534 013,04 € au titre de l'exercice 2023** soit :

- ✓ 2 797 978,27 € en excédent de fonctionnement et
- ✓ 1 263 965,23 € en déficit d'investissement.

Ce résultat budgétaire cumulé au déficit d'investissement de l'an dernier qui s'établissait à 1 366 048,67 € et à l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 752 074,59 € (affectation en investissement déduite), aboutit à un **excédent global de clôture pour 2023 de 2 920 038,96 €**, se ventilant ainsi :

- ✓ 2 630 013,90 € de déficit en section d'investissement,
- ✓ 5 550 052,86 € d'excédent en section de fonctionnement.

L'ensemble des documents budgétaires est tenu à disposition des membres du Conseil Municipal.

Une note financière d'information du Conseil Municipal annexée à la présente délibération apporte un éclairage supplémentaire sur l'exécution par chapitre budgétaire des principales dépenses et recettes constatées en 2023.

Les deux tableaux ci-après présentent :

- une vue d'ensemble de l'exécution par chapitre budgétaire
- une comparaison d'éléments financiers de 2020 à 2023 (source ministère des finances et ville).

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2023	Chapitre	Libellé	CA 2023
011	Charges à caractère général	2 938 890,85	013	Atténuation de charges	192 932,33
012	Charges de personnel, fariis assimilés	5 881 957,21	70	Produits des services	823 424,60
014	Atténuations de produits	84 335,41	73	Impôts et taxes	9 782 704,61
65	Autres charges de gestion courante	1 346 366,39	74	Dotations et participations	2 718 494,12
			75	Autres produits de gestion courante	280 427,61
66	Charges financières	195 269,61	76	Produits financiers	152,46
67	Charges exceptionnelles	11 741,77	77	Produits exceptionnels	132 169,56
68	Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00	78	Reprises provisions semi-budgétaires	3 300,00
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	911 993,15	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	239 927,37
	Total dépenses de fonctionnement	11 375 554,39		Total recettes de fonctionnement	14 173 532,66
Chapitre	Libellé	CA 2023	Chapitre	Libellé	CA 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 343,05	13	Subventions d'investissement	168 546,58
204	Subventions d'équipements versées	78 506,53	10	dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	562 385,29
21	Immobilisations corporelles	313 132,49	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 279 159,20
	Total des opérations d'équipement	4 531 012,32	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 413,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 019 219,86	27	Autres immobilisations financières	650,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 066,67	45...	Total des opérations pour compte de tiers	4 195,84
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	239 927,37	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	911 993,15
041	Opérations patrimoniales	167 203,44	041	Opérations patrimoniales	167 203,44
	Total dépenses d'investissement	6 359 411,73		Total recettes d'investissement	5 095 546,50

Comparaison d'éléments financiers de 2020 à 2022 + 2023

comparaison commune de Landivisiau						Données ville : direction générale - ressources
données 2020 à 2022 : ministère finances	strate com. 5à10	Landi. 2022	Landi. 2021	LANDI. 2020	<i>observations évolutions 2020-2022</i>	Landivisiau 2023
pop insee		9 471	9 462	9 454	la population reste stable	9 522
km2		18,98	18,98	18,98		18,98
prod/hab	1 246	1 332	1 370	1 238	6,9% sup à la moy.	1 459
dt fisc/hab	528	607	574	577	ressource fiscale sup 15% à la moy	729
ch/hab	1 104	1 122	1 113	986	les charges sont légèrement sup moy , +1,6%	1 166
dt perso	582	617	555	538	6% de pers sup à la moy, avec une prog de 4,9% par an	597
ch fin	18	24	28	32		21
emprunt nouv/hab	89	-	106	106	la ville n'a pas emprunté en 2022	-
dep équip/hab	353	523	338	193	sous la strate, sont sup de 48% en 2022 à la moy.	531
capital remb/hab	80	114	113	108	stable à 42% sup à la moy.	107
CAF brute/hab	203	277	318	308	baisse tout en restant 36% sup à la moyenne	393
CaF nette/hab	122	163	205	200	reste sup à la moyenne, +33%	286
Dette 31 déc/hab	780	753	868	877	la dette continue à baisser, sous la strate en 2022	642

Landivisiau dispose de finances saines. En 2022 : elles sont supérieures de près de 7% à la moyenne des communes de la strate des 5 000 à 10 000 h. avec une ressource fiscale supérieure de 15%. La Ville dispose de plus de services en régie municipale pour tenir le rôle de ville centre d'une intercommunalité rurale. Elle connaît un fort investissement en 2022 et son épargne reste cependant très supérieure à la moyenne (+33%) avec une dette désormais inférieure à la moyenne. En 2023, les tendances se confirment.

Information relative aux acquisitions et cessions foncières de la Ville en 2023

M. Louis SALIOU, Adjoint au maire délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal que l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Ce bilan, pour l'année 2023, s'établit ainsi :

- Acquisitions : aucune
- Cessions :

Débiteur	n° de titre	Parcelles	Libellé	Montant
Budget Annexe Lotissement communal de Kervignounen	2 489	BV n° 303	Cession terrain pour le lotissement communal de Kervignounen	9 118,07
M. SIBIRIL et Mme CORRE	2 530	BV n° 084	Vente maison 21 rue des capucins	62 001,00
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	4 353	ZB n° 1154	Vente chemin rural - zone du vern - Kerlouet	6 429,99
TOTAL				77 549,06

Information relative à l'endettement de la ville et flux constatés en 2023

Par délibération, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales en matière de recours à l'emprunt et aux opérations financières utiles à la gestion active de la dette.

Il est convenu que le Conseil Municipal se voit présenter un bilan détaillé présentant la politique d'endettement de la collectivité chaque année, au moment du vote du compte administratif. La note présente donc les principales caractéristiques de la dette et précise la politique d'endettement de la Commune au 31 décembre 2023 :

- Encours total de la dette au 31 décembre 2022 : 6 636 144.30 €
- Encours total de la dette au 31 décembre 2023 : 5 616 924.44 €
- Encours de dette par habitant (population DGF) au 31 décembre 2023 : 590 €
- Durée résiduelle moyenne : 3 ans et 1 mois
- Ratio de désendettement au 31/12/2023 : 1,50 ans (encours de dette/capacité d'autofinancement)
- Taux moyen : 3.28 %
- Nombre de contrat vivants au 31/12/2023 : 10
- Répartition de l'encours au 31 décembre 2023 par taux puis par prêteur :

Type de risque	CRD (€)	% d'exposition	taux moyen
Fixe	5 035 445,69	89,65%	3,20%
Variable			
Barrière	581 478,74	10,35%	3,97%
ENSEMBLE DES RISQUES	5 616 924,43	100,00%	3,28%

Prêteur	CRD (€)	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 722 036	30,66%
CREDIT AGRICOLE	1 158 732	20,63%
SFIL CAFFIL	1 011 156	18,00%
ARKEA	725 000	12,91%
CREDIT MUTUEL	625 000	11,13%
CAISSE D'EPARGNE	375 000	6,68%
ENSEMBLE DES PRETEURS	5 616 924	100,00%

- Charge financière de l'emprunt en 2023 :
 - Annuité : 1 229 598.42 €
 - Amortissements : 1 019 219.86 €
 - Intérêts : 210 378.56 €

- Gestion active de la dette – exercice 2023

En 2023, aucun emprunt n'a été souscrit par la collectivité. Il n'a pas non plus été souscrit de ligne de trésorerie ni d'instrument de couverture.

Information relative aux autorisations de programme et crédits de paiement

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Commune, il est fait le bilan de la consommation des autorisations de programme et crédits de paiement (pour rappel les APCP font l'objet d'une annexe à la maquette du compte administratif).

n°	Intitulé AP/CP	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
237	BIBLIOTHEQUE XAVIER GRALL	3 500 000		3 500 000	57 399,37	155 949,71	111 430,56	3 331 170,07
245	COMPLEXE SPORTIF DE TIEZ NEVEZ	1 900 000		1 900 000		100 000,00	25 981,20	1 874 018,80

Information relative aux actions de formation des conseillers municipaux en 2023

M. Louis SALIOU rappelle au Conseil Municipal que l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal. »

Le montant du crédit budgétaire inscrit en 2023 au compte 6535 pour la formation des élus communaux s'élevait à 1 600 €. A noter qu'il a été consommé à hauteur de 1 738,67 €, la cotisation DIF des élus étant mandaté également sur ce compte.

L'autorité n'a fait aucune réponse négative au financement d'une demande de formation sollicitée par un membre du Conseil Municipal. Ci-dessous les formations facturées à la Ville au profit de la formation des membres du Conseil Municipal.

Action de formation financée par la Commune	Nom de l'élu	Montant
Formation des élus locaux : programme annuel de formation en ligne en visioconférence 80 heures	Mme Martineau	480 €

Le Conseil Municipal , par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 voix contre des groupes « Ensemble pour Landivisiau » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau », (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **Approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune ;**
- **Prend acte des annexes communiquées en complément de compte administratif : bilan foncier, état de la dette, bilan APCP et bilan des actions de formation des élus communaux ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,
Laurence CLAISSE



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 21

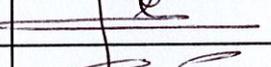
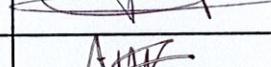
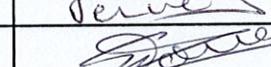
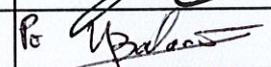
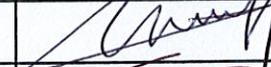
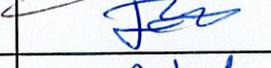
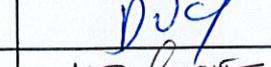
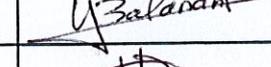
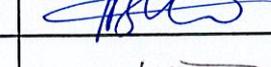
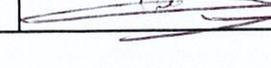
Contre : 7

Abstentions : 0

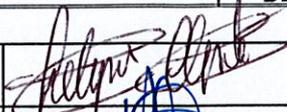
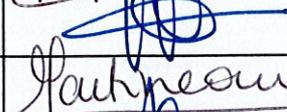
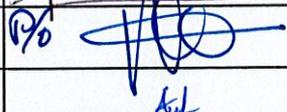
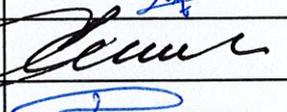
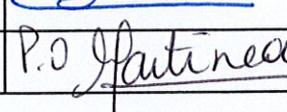
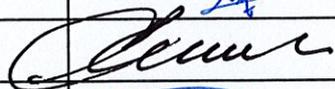
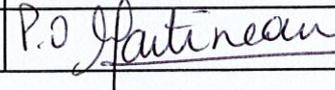
Date de convocation : 12.04.2024

Présenté par (1) Le Maire
A, Landivisiau, le 18.04.2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
A, Landivisiau, le 18.04.2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	, Maire, quitte l'assemblée.	
02 SALIOU Louis		
03 ABAZIOU Nadine		
04 MORRY Yvan		
05 PORTAILLER Christine		
06 MICHEL Jean-Luc		
07 APPRIOU Isabelle		
08 PERVES Daniel		
09 TORRES Sonia		
10 JEZEQUEL Sébastien		
11 KERVELLA Julie		
12 LUNVEN Ronan		
13 BLEAS Karine		
14 BOURGET Frédéric		
15 LE ROUX Delphine		
16 RIVIERE Philippe		
17 DUCLOS Corinne		
18 BALANANT Yvon		
19 BECKING Hélène		
20 BILLON Arnaud		
21 DUTERDE Nadia		

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

